

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1067

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 36

À l'alinéa 4, après le mot :

« sein »,

insérer les mots :

« de chacune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.